



Mairie de Val de Meuse

Place de l'Hôtel de Ville
52140 Val de Meuse



COMPTE RENDU de la réunion du **CONSEIL MUNICIPAL DU 29 novembre 2011**

L'an deux mille onze et le 29 Novembre, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Gérard DIDIER, Maire.

Présents : MM BRUTEL Edith, CHRETIENOT Jean-Claude, COEURDASSIER Suzanne, DIDIER Gérard, DIDIER Robert, DIDIER Romary, DUPUY Jean-Pierre, FROMENT Alain, GUENIOT Christian, GUENIOT Jacques, HENRY Jean, HORIOT Claude, LURIN Corinne, PAPERIN Jean-Marie, PETIT Guy, NOTAT Martine, RAVENEL Mireille et RORET Pascal.

Excusés : VINOT Jean-Pierre.

Pouvoirs : VINOT Jean-Pierre à Christian GUENIOT.

Absents :

Secrétaire de Séance : DIDIER Romary

Ordre du jour

<u>0/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE ET DE L'ORDRE DU JOUR :</u>	<u>1</u>
<u>1/ DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN – TERRAIN A RÉCOURT</u>	<u>2</u>
<u>2/ INSTALLATION CLASSÉE SOUMISE A ENQUETE PUBLIQUE - SCL NOVALAIT A GRAFFIGNT-CHEMIN</u>	<u>2</u>
<u>3/ ADHESION AU NOUVEAU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE</u>	<u>2</u>
<u>4/ DECISION MODIFICATIVE</u>	<u>3</u>
4.1 – DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRINCIPAL.	3
4.2– DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT MEUSE.	3
<u>5/ INSTITUTION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT LOCAL</u>	<u>3</u>
<u>6/ DEMANDES DE SUBVENTIONS - SURVEILLANCE DE LA STABILITE DU CŒUR DE L'EGLISE DE PROVENCHERES-SUR-MEUSE.</u>	<u>3</u>
<u>7/ DESAFFECTATION DE LOCAUX COMMUNAUX - ANCIENNE ECOLE PRIMAIRE DE RECOURT</u>	<u>4</u>
<u>8/ VENTE DE TERRAIN A MEUSE</u>	<u>4</u>
<u>9/ RENOUVELLEMENT DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE EPINANT</u>	<u>4</u>

*

[0/ Approbation du procès verbal de la séance précédente et de l'ordre du jour :](#)

Le procès verbal de la séance du Conseil municipal du 13 octobre 2011 est approuvé **Par 15 VOIX POUR et 4 VOIX CONTRE.**

L'ordre du jour de la présente séance est approuvé à l'unanimité.

1/ DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN – Terrain à RÉCOURT

Le Maire expose à l'assemblée qu'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain a été déposée. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **par 19 voix POUR**, de ne pas user de son droit de préemption urbain.

2/ INSTALLATION CLASSÉE SOUMISE A ENQUETE PUBLIQUE - SCL NOVALAIT à GRAFFIGNY-CHEMIN

La demande d'autorisation d'une installation classée pour la protection de l'environnement, présentée par la SCL NOVALAIT, porte sur l'exploitation :

- d'un élevage de bovins (cheptel de 375 vaches laitières, 340 génisses, 40 veaux),
- et de bâtiments de stockage de fourrage sur les territoires des communes de Graffigny-Chemin, Brainville-sur-Meuse, Champigneulles-en-Bassigny et Breuvannes-en-Bassigny (Commune associée de Colombey-les-Choiseul).

La SCL NOVALAIT sollicite, également, l'autorisation de valoriser les fumiers et effluents d'élevage sur des terres agricoles situées notamment sur le territoire de Val de Meuse (commune associée de Lénizeul).

Ce projet constituant une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation, il est procédé, sur la Commune de Graffigny-Chemin, à une enquête publique du Lundi 14 Novembre au Mercredi 14 Décembre 2011 inclus.

En application de l'article R 512-20 du Code de l'Environnement, relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis.

La commission environnement réunie ce même jour à 20h30 n'ayant émis aucune réserve, le Conseil Municipal **par 19 voix POUR** donne un avis favorable sur ce dossier.

3/ ADHESION AU NOUVEAU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE

Il est rappelé que la commune est actuellement adhérente au « contrat d'assurance groupe statutaire » souscrit par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Haute-Marne. Cette assurance consiste en la couverture pour l'employeur des charges financières qui lui incombent face aux arrêts maladie, accidents de travail, maternité ou décès des agents.

Le contrat sera résilié au 31 décembre 2011, imposant ainsi une remise en concurrence. Les négociations sont arrivées à leur terme et les résultats ont été communiqués par le Centre de Gestion.

Après en avoir délibéré et **par 19 voix POUR**, le Conseil Municipal décide :

* Article 1 : d'accepter la proposition concernant les Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL, pour tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire, pour le taux de 6,18% ;

* Article 2 : d'accepter la proposition concernant les Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public , pour tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire, pour le taux de 1,35 % ;

* Article 3 : d'autoriser le Maire à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent ;

* Article 4 : de donner délégation au Maire pour résilier le contrat d'assurance statutaire en cours

4/ DECISION MODIFICATIVE

4.1 – décision modificative n°2 Budget Principal.

Par 19 voix POUR, le Conseil Municipal décide :

- D'une part d'abonder le compte 66111 en prélevant sur des crédits disponibles au chapitre 12 « charges de personnel » :

* compte 6411 « personnel titulaire » : - 10 000 €

* compte 66111 « intérêts réglés à l'échéance » : + 10 000 €

- D'autre part d'effectuer les mouvements complémentaires suivants :

* Compte 1641 « Emprunt auprès des établissements de crédit – remboursement du capital » : - 1 100 €

* Compte 165 « Remboursement d'avance » : - 1 000 €

* Compte 20418 (Opé. indicative O021) « Participation versée à ERDF pour extension de réseaux » : - 4 000 €

* Compte 27638 « Avance Lotissement MEUSE » / + 6 100 €

4.2– décision modificative n°1 Budget annexe Lotissement MEUSE.

Par 19 voix POUR, le Conseil Municipal décide de pourvoir à un besoin complémentaire de crédits de la façon suivante :

INVESTISSEMENT :

Dépenses : compte 3555 « Stock Final – terrains aménagés » = + 6 100 €

Recettes : compte 16874 « Avance de la commune – Budget principal » = + 6 100 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : compte 605 « Achat de matériel, équipement et travaux » = + 6 100 €

Recettes : compte 71355 « Variation des stocks des terrains aménagés » = + 6 100 €

5/ INSTITUTION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT LOCAL

La réforme de la fiscalité de l'urbanisme a été intégrée dans la loi de finances rectificative pour 2010. Applicable à compter du 1er mars 2012, elle prévoit notamment la suppression de la taxe locale d'équipement et son remplacement par une taxe d'aménagement dont le taux sera composé d'une part communale ou intercommunale et d'une part départementale, ainsi que d'une part régionale en Ile de France.

Le produit de cette nouvelle taxe d'aménagement est affecté en section d'investissement du budget des communes. Elle est en principe instituée de plein droit sur toutes les collectivités dotées d'un PLU, au taux de 1%.

Par 16 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, le Conseil Municipal décide de renoncer à la percevoir sur la totalité de son territoire.

6/ DEMANDES DE SUBVENTIONS - Surveillance de la stabilité du cœur de l'église de PROVENCHERES-SUR-MEUSE.

Par 19 voix POUR, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à demander l'affectation du reliquat des subventions accordées par la DRAC et la Région pour la mise en place d'un système de surveillance de la stabilité du chœur de l'église pendant les travaux de restauration, aux dépenses occasionnées par le changement de la centrale de contrôle.

7/ DESAFFECTATION DE LOCAUX COMMUNAUX - Ancienne école primaire de RECOURT

Depuis la rentrée 2011 il n'y a plus d'école élémentaire à RECOURT, les élèves ayant été transférés à SAULXURES. Avant de prendre la décision de désaffectation du bâtiment concerné, qui servait aux besoins du service public des écoles, la commune a dû recueillir l'avis du représentant de l'Etat.

La réponse étant favorable, le Conseil Municipal, **par 19 voix POUR**, décide de désaffecter les locaux.

8/ VENTE DE TERRAIN A MEUSE

Par 19 voix POUR, le Conseil Municipal décide :

- * de valider le prix de cession des parcelles du lotissement « Derrière la Place » à 7 €/m² ;
- * de charger Me BASTIEN, notaire à MONTIGNY LE ROI de tous les actes relatifs à cette opération,
- * d'habiliter le Maire à mettre en recouvrement les sommes correspondantes à la vente, qui seront imputées au compte 7015 du budget annexe,
- * de demander de différer les travaux de finition et de s'engager à les réaliser dans un délai de 3 ans à compter de la date de l'arrêté.

9/ RENOUELEMENT du BUREAU de l'ASSOCIATION FONCIERE de EPINANT

Au mois de septembre, le conseil municipal a décidé le renouvellement des membres d'Associations foncières, dont celle d'EPINANT (mandat en cours expirant le 22 décembre 2011).

Cette décision étant intervenue prématurément par rapport à la décision de la Chambre d'Agriculture, le conseil municipal **par 19 VOIX POUR** décide de rapporter sa délibération n°88/2011 du 22 septembre 2011.

*